



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

CAP

Question écrite n° 39756

Texte de la question

M Noel Ravassard attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la candidature des mineurs au certificat d'aptitude professionnelle. Le décret no 87-852 du 19 octobre 1987, en son article 6, semble exclure les élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté de cette possibilité. Il lui demande si ce n'est pas rendre là un bien mauvais service à ces enfants qui ont connu des échecs scolaires et aux enseignants et parents qui travaillent pour leur offrir une possibilité d'insertion professionnelle et sociale.

Données clés

Auteur : [M. Ravassard Noël](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39756

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1816